

le 22 janvier 2018

APPEL À CANDIDATURE PANTHÉON - Paris 5e

Alios et Plateau Urbain lancent un appel à candidature pour l'occupation de bureaux dans le 5e arrondissement de Paris (RER Luxembourg, métro Place Monge et Cardinal-Lemoine), pour une durée de **18 mois**. Les candidatures se font via la [plateforme de Plateau Urbain](https://plateforme.plateau-urbain.com), jusqu'au mardi 13 février 2018.

<https://plateforme.plateau-urbain.com>

Contexte

Dans l'attente de rénovations conséquentes, l'immeuble va passer par une période de transition d'environ 18 mois. Alios, gestionnaire du bâtiment, a donc chargé Plateau Urbain de mettre ces locaux vides à la disposition d'acteurs économiques émergents, d'associations et d'acteurs culturels. Les locaux sont proposés dans une logique de programmation ouverte : l'appel à candidature est donc adressé à tout type de structure.

Les locaux

L'immeuble de deux étages a une surface totale de 2063 m², dont 910 m² mis à disposition par appel à candidature comme bureaux ou ateliers. Il se situe à proximité du Panthéon, à 5 minutes à pieds des métros Place Monge et Cardinal-Lemoine (ligne 10 et 7), et à 10 minutes de la gare RER du Luxembourg (RER B).

Les espaces sont mis à disposition au prix de 15,5 €/m²/mois, soit 186 €/m²/an, TTC, charges comprises.

Nous tenons à attirer votre attention sur la proximité entre le lieu et les habitations voisines. Ce bâtiment se trouve dans une zone d'habitat dense, et toute nuisance est proscrite. Les activités bruyantes ou générant des dégagements d'odeurs sont donc exclues, à moins de présenter des mesures de compensation.

Le projet

Espace de création et de travail, le lieu vise à créer des liens entre ses occupants, avec son environnement et avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème Plateau Urbain. Le partage de moyens et de compétences, la diversité des parcours et la volonté de s'impliquer dans une démarche collective sont les maîtres-mots de ce projet.

Plateau Urbain va assurer la coordination générale du lieu dans sa dimension technique et administrative. L'implication des porteurs de projet bénéficiant des espaces est un objectif fort pour Plateau Urbain : un budget est anticipé pour l'appropriation et l'animation de l'espace.

Des espaces de vie quotidienne - salles de réunion, cafétaria - ont été réservés dans le projet. Des espaces d'animation vont également être créés, pour permettre des activités de petite jauge : présentation de produit, vernissage, rencontres professionnelles...

Restrictions

Le bâtiment n'étant pas classé "Etablissement Recevant du Public", il n'est pas possible d'y ouvrir une boutique ou d'y organiser des événements ouverts au grand public (voir FAQ).

Calendrier de l'appel à candidature

- Candidature via [la plate-forme Plateau Urbain](#) avant le mardi 13 février à 23h59 ;
- Visites sur inscription les jeudi 15 et vendredi 16 février à 8h30, 12h30 et 18h30. L'inscription n'est possible que pour les personnes ayant candidaté ;
- Confirmation de candidature par un formulaire adressé aux personnes inscrites aux visites, avant le dimanche 18 février 23h59 ;
- Communication des résultats le vendredi 23 février ;
- Date d'entrée dans les lieux possible dès les résultats communiqués.

Eléments à joindre au dossier de candidature

Les candidats devront faire part de leur intérêt à travers la plate-forme de Plateau Urbain. Un guide d'utilisation est disponible sur le site de Plateau Urbain dans la rubrique "Documentation".

Les pièces nécessaires pour candidater via la plate-forme sont :

- un document d'identité ;
- un justificatif d'activité de la structure (statut de l'association, ou extrait K-bis, ou numéro d'auto-entrepreneur ou d'affiliation à la maison des artistes...), en fonction du type de structure candidate.

A ces pièces s'ajoutent une lettre de motivation présentant le projet et votre intérêt à rejoindre ce projet spécifique.

Foire aux questions

Q : quels sont les critères de sélection ?

R : les acteurs du lieu sont ouverts à toute proposition d'occupation, un intérêt particulier sera porté à des projets émergents. La diversité des profils et les synergies possibles entre les occupants et avec le quartier seront également prises en compte. L'apport à la dynamique collective est un aspect primordial : quelle compétence serez-vous en mesure de partager ?

Q : je veux finaliser ma candidature, mais un message m'indique que mon profil est incomplet !

R : assurez-vous d'avoir bien indiqué toutes les informations obligatoires, en particulier d'avoir téléchargé un document justificatif d'activité. En cas de problème, contactez l'association Plateau Urbain par mail ou téléphone.

Q : comment le lieu fonctionne-t-il ?

R : une intendance sera assurée pour la coordination technique de l'occupation ainsi que la coordination de l'animation du lieu. Plateau Urbain est également à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation.

Q : vais-je disposer d'un accès privatif ?

R : le bâtiment est sécurisé à l'entrée. La sécurisation du local se fait par clé, dont l'installation vous revient.

Q : puis-je recevoir du public ?

R : le lieu n'a pas vocation à accueillir du public. L'accès à des usagers extérieurs (clients, visiteurs) est possible, dans le respect de la réglementation.

Q : Combien de temps vais-je rester ?

R : L'occupation temporaire du site prendra fin dans 18 mois . Vous pouvez partir à tout moment, **le préavis étant de 1 mois.**

Q : Combien vais-je payer ?

R : Nous attirons votre attention sur le fait que l'occupation est prévue pour une durée de **18 mois**. Le bon fonctionnement de l'occupation temporaire **requiert que les candidats participent financièrement au projet dès son démarrage, soit dès le 1er mars, et ce, quelle que soit la date effective d'entrée dans les locaux.**

Le prix de vos locaux correspond aux charges de fonctionnement du site (eau, électricité, chauffage, ménage des parties communes, collecte des déchets par le service public, ...).

Le loyer sera réglé par prélèvement bancaire le 25 de chaque mois pour le mois suivant. **Pour le premier mois d'occupation, un chèque ou un virement vous sera demandé pour entrer dans les locaux.**

Q : Quelles sont les pièces à fournir obligatoirement avant mon entrée dans les locaux ?

R : L'entrée dans les locaux devra être précédée de la signature d'une convention d'occupation, et du règlement du montant de contribution au projet à partir du 1er mars.

Il vous revient de souscrire par ailleurs à une assurance multirisques et responsabilité civile, obligatoire avant de rentrer dans les locaux. Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier si vous n'êtes pas d'ores et déjà assuré-e.

Q : quels frais seront à ma charge ?

R : Plateau Urbain est titulaire d'un bail dérogatoire. Nous payons les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les factures d'assurance, d'électricité, chauffage, eau et internet pour tout le lieu, ainsi que les personnes affectées à son animation. La contribution au projet est proportionnelle à la taille du local occupé. Les travaux d'aménagement des espaces attribués sont à la charge du porteur de projet.

Q : Internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : Les fluides sont compris dans les charges. La connexion internet disponible est la fibre grand public avec possibilité d'installer une borne wifi ou une clé 4G dans vos locaux à vos frais. L'installation Internet peut varier d'un endroit à l'autre (câblage existant ou non), elle est à prendre en l'état.

Une commande groupée pour être éventuellement discutée et organisée pour amener un réseau fibre optique sur le site.

Q : Est-ce que je vais payer tous les travaux ?

R : Plateau Urbain assure l'accès à l'eau, à l'électricité et au chauffage. Tous les accès généraux au bâtiment seront sécurisés.

En revanche, l'ensemble des travaux d'installation dans les locaux sont à la charge du porteur de projet. Cela recouvre : le débarras éventuel, le nettoyage, la peinture, l'aménagement d'intérieur, l'embellissement et la pose la serrure.

Q : Qu'est-il prévu pour le ménage ?

R : Le ménage des parties communes est pris en charge. Le ménage de vos locaux reste à votre charge.

Q : Existe-t-il des espaces partagés ?

Oui. Plusieurs espaces ont été définis par bâtiment pour vous permettre de disposer de salles communes : espace cafétéria et espace d'animation au RDC, ainsi que des salles de réunion.

Plateau Urbain est à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation et d'organisation des espaces communs.

Q : Quand vais-je avoir une réponse ?

R : Suite aux visites des lieux fixées les 15 et 16 février, vous allez recevoir un formulaire de confirmation de votre intérêt, à nous retourner avant le dimanche 18 février 23h59, dans lequel **vous devrez indiquer votre choix de locaux.**

Les réponses seront examinées par Plateau Urbain, et vous recevrez une réponse d'acceptation ou de refus de votre candidature **le vendredi 23 février. Pour les projets acceptés, l'installation pourra avoir lieu dès la convention d'occupation signée, et les attestations d'assurances fournies.**